

AU FIL DE LA SEMAINE

SYNDICAT Les Jeunes Agriculteurs de la Marne tenaient leur assemblée générale à Châlons-en-Champagne le 6 février. Et la langue de bois ne figurait pas dans la liste d'invités, alors que l'installation et le fermage étaient au cœur des débats.

Les JA à l'assaut de la forteresse du fermage



Credit : G. Perrin

Nicolas Kunysz, président des JA marnais : « Il nous faut maintenir notre outil de production, un outil sans qui nous ne sommes rien : la terre, ce foncier si rare qu'il paraît intouchable ».



Credit : G. Perrin

Robert Levesque est directeur des études à la FNSAfer.

« **L**e statut du fermage est une forteresse : ceux qui sont dedans ne veulent pas la quitter et ceux en dehors ne souhaitent pas y entrer ». Voici comment les Jeunes Agriculteurs de la Marne ont présenté leur assemblée générale, le 6 février à Châlons-en-Champagne. Au-delà de la phrase, on retrouve un thème de travail cher au Groupe Perspectives des JA, qui a choisi de s'interroger « sur le statut du fermage, le travail à façon et les freins qui en découlent pour l'installation de jeunes agriculteurs ».

Le président des Jeunes Agriculteurs marnais ne se voulait pas fataliste. Nicolas Kunysz est revenu sur une année catastrophique sans prendre de gants : « **aujourd'hui, on va regarder la réalité droit dans les yeux : nous avons généré des dettes et des prêts pour vivre. Oui, nous nous sommes endettés pour vivre. [...]** Dans ce contexte, il nous faut maintenir notre outil de production, un outil sans qui nous ne sommes rien : la terre, ce foncier si rare qu'il paraît intouchable. Et pourtant, en France, près de 60 000 hectares disparaissent tous les ans, donc intouchables pour les agriculteurs, mais pas pour une logique démographique et industrielle ». Dans ce contexte, « **comment envisager l'avenir sereinement pour un jeune qui s'installe ?** ».

Pour répondre aux interrogations du syndicat, une table ronde maquillée en ring de boxe rassemblait Bernard Maloiseaux (secrétaire général national de la Section des propriétaires) ; Sébastien Richard (administrateur national Jeunes Agriculteurs), Sylvie Lebrun (présidente nationale de la Section des fermiers) et Timothée Appert-Collin (secrétaire général Jeunes Agriculteurs de la Marne).

Pour le représentant des JA

que « **souvent, on y gagne plus** », le secrétaire général rappelle la position du syndicat : « **non à la prestation intégrale. On n'est pas contre les entrepreneurs, puisque l'agriculteur répond à une offre, mais attention aux proprios qui font la demande** ».

Le syndicat des jeunes a par ailleurs émis plusieurs propositions visant à favoriser l'installation des 18-35 ans. Supprimer les DPP aux non-actifs, proposer aux retraités de rester « **associés non exploitants** » pour installer un jeune et garder une forme de rémunération, clarifier le fonds agricole en augmentant le capital pour pallier de faibles retraites, et enfin instaurer un fermage plus réactif, lié aux revenus des petites régions agricoles.

Les propositions ont provoqué des réactions autour du ring. Pour Sylvie Lebrun, l'obstacle majeur à l'installation, « **c'est que les propriétaires ne veulent plus louer leur foncier. Il y a un revenu plus conséquent en faisant travailler à façon et avec les DPP, et ils veulent rester maîtres de leur foncier** ». « **Les JA aimeraient un contact plus court et certains**

suis absolument convaincue », a ensuite complété la représentante des fermiers.

Sébastien Richard avait piloté le rapport d'orientation national des Jeunes Agriculteurs sur le foncier. Il s'est quant à lui attaché sur la définition de l'actif agricole. Le syndicat demande « **un minimum d'un diplôme de catégorie 4 pour l'accès des nouveaux arrivants, car la gestion des exploitations a changé depuis l'après-guerre...** ». Sur un événement registre des actifs agricoles, « **ceux qui sont en capacité de prendre leur retraite à taux plein** » ne doivent pas y figurer. Pour en faire partie, JA demande un minimum de 30 % du revenu professionnel et 50 % du temps de travail issus de l'exploitation agricole.

Bernard Maloiseaux, quant à lui, estime qu'il « **faut que le propriétaire soit décideur et accompagne l'installation. Il apporte un bien, fait confiance à un jeune... Le père qui transmet à son fils, cela ne pose pas de souci. Aujourd'hui, les propriétaires ne louent pas car**

ils n'en ont pas l'intérêt, mais il faudra bien y venir ». Pour redonner envie de louer, le représentant des propriétaires évoque la nécessité « **d'une date certaine à laquelle ils retrouveront l'intégralité du bien** » et estime qu'il faut « **reconnaitre le fonds agricole, qui est un bien réel et ignoré par le statut actuel** ».

Guillaume Perrin

Une mise en perspective européenne

■ En préambule de la table ronde dédiée à la révision du statut du fermage, le directeur des études à la FNSAfer, Robert Levesque, proposait une comparaison à l'échelle de l'Europe sur ce sujet. En France, jusqu'à la Seconde guerre mondiale, les propriétaires détenaient le capital foncier, bâtiments compris : c'est le modèle de l'agriculteur propriétaire qui prédomine. Dans les années 1940, on bascule vers une agriculture d'exploitants, c'est le propriétaire des capitaux d'exploitation qui devient l'acteur principal de la production agricole. Le statut du fermage et du métayage naît le 13 avril 1946, avec notamment un bail de 9 ans renouvelable, le droit du préemption du fermier et, plus tard, le droit de cession du bail aux ayant-droit. Chez nos voisins européens, le fermage reste la modalité privilégiée d'agrandissement des exploitations agricoles. Des multinationales font leur apparition et les exploitations sociétaires ont le vent en poupe, contrairement aux sociétés individuelles (40 % des surfaces agricoles exploitées en 2013, -18 % depuis 2000).

Le phénomène de concentration s'explique à la fois par l'émergence d'unités de production réunissant plusieurs exploitations, mais aussi par un recours croissant aux entreprises de travaux agricoles. Spearhead International, par exemple, opère sur plus de 82 000 ha à travers l'Europe : Royaume-Uni, Pologne, République Tchèque, Roumanie et Slovaquie sont concernés. Des phénomènes qui conduisent à « **une marginalisation progressive de l'agriculture familiale** », « **une exclusion des candidats à l'installation** », ainsi que « **l'émergence de sociétés de capitaux** ».



Credit : G. Perrin

Autour de la table ronde, des profils variés (JA, fermiers, propriétaires) et quelques points de convergence.